



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT N°729
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Jonathan Piché, greffier-trésorier de la Municipalité d'Ascot Corner à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement N°729 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité d'Ascot Corner en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°729 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h30, à la salle du conseil située au 5655 route 112 à Ascot Corner;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 5655 route 112 à Ascot Corner, durant les heures d'ouverture.

Donné à Ascot Corner, ce 9 mars 2026

Jonathan Piché
Greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général / greffier-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, du 9 mars au 7 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 mars 2026

Jonathan Piché
Greffier-Trésorier